



SPINEWAY

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 26 mai 2020 –
Douzième résolution

MAZARS GOURGUE

SIEGE SOCIAL : 2B, AVENUE PIERRE DE COUBERTIN - 38170 SEYSSINET PARISSET

TEL : +33 (0) 4 38 12 02 86

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES - SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE
NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE GRENOBLE

CAPITAL DE 256 114,35 EUROS - RCS GRENOBLE 334 213 790

SPINEWAY

Société anonyme au capital de 4 545 710,79 €
Siège social : 7 Allée du Moulin Berger, 69130 ECULLY
RCS Lyon : 484 163 985

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 26 mai 2020 –
Douzième résolution

SPINEWAY

*Rapport sur la réduction
du capital*

*Assemblée générale du
26 mai 2020*

Douzième résolution

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de :

- 4 545 710,79 euros à 1 136 427,50 euros, sous la double condition de l'adoption de la onzième résolution et de la réalisation effective des opérations de regroupement visée à cette résolution, au plus tard le 30 septembre 2020,

SPINEWAY

*Rapport sur la réduction
du capital*

*Assemblée générale du
26 mai 2020*

Douzième résolution

- 4 545 710,79 euros à 454 571,079 euros, à défaut d'adoption de la onzième résolution ou de la réalisation effective des opérations de regroupement visée à cette résolution.

Fait à Seyssinet Pariset, le 7 mai 2020

Le Commissaire aux comptes

MAZARS GOURGUE

Bertrand CELSE

Séverine HERVET
